

***PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA
RESERVE NATURELLE NATIONALE DE CHERINE***



CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES

Madame MOREAU Claudine – Commissaire Enquêteur

S O M M A I R E

1 – RAPPEL DU PROJET	3
2 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	8
3 – DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	8
4 – CONCLUSION MOTIVEE	9

1 – RAPPEL DU PROJET

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Chérine est située au sud de la région Centre-Val de Loire, dans le département de l'Indre (36).

Depuis sa création et son classement en 1985, la Réserve Naturelle Nationale de Chérine a été étendue.

Le site initial concernait une superficie de 145 ha.

La réserve naturelle nationale de Chérine a ensuite été étendue à 370 ha par décret n°2011-1090 du 9 septembre 2011.

Cette première extension (225 ha, soit plus du double de la superficie d'origine) visait à intégrer de nouveaux étangs (notamment l'étang Cistude, les étangs de la Touche et l'étang Purais) et à assurer une meilleure fonctionnalité hydraulique et écologique de l'entité.

L'objectif était également de protéger des espèces animales et végétales jusqu'alors pas ou peu représentées dans le réseau des espaces protégés, les principales étant le Butor étoilé, la Guifette moustac et le Héron pourpré (oiseaux), l'Azuré des mouillères et damier de la Succise (papillons) ainsi que la Caldésie à feuille de parnassie (plante).

Sa gestion, assurée par l'Association de Chérine est orientée vers la préservation du patrimoine naturel et du maintien d'une pisciculture extensive et de pâturages.

D'une grande richesse écologique, la Réserve se caractérise par un ensemble varié d'étangs, de prairies, de bois, de landes et de fourrés.

Elle comporte également des milieux tourbeux, d'anciennes marnières et de nombreuses mares.

Cette richesse lui vaut d'être incluse à la fois au sein du Parc naturel régional (PNR) de la Brenne, en zone Ramsar Brenne et dans les zones Natura 2000 Brenne (zone de protection spéciale n° FR2410003) et Grande Brenne (zone spéciale de conservation n° FR2400534).

Le présent projet d'extension repose sur l'acquisition, en 2017, de l'étang des Fougères par l'association Chérine, grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de fonds européens FEADER.

Il s'inscrit dans le Plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Chérine pour la période 2019-2028.

Ce dernier retient en effet, dans l'Objectif général, la constitution dans et autour de la Réserve d'une cohérence écologique fonctionnelle, particulièrement pour les espèces les plus menacées.

L'objectif à long terme doit conférer un statut de protection et/ou de gestion durable aux propriétés acquises ou conventionnées au profit de la Réserve.

Le projet d'intégration de l'étang des Fougères dans la Réserve Naturelle Nationale de Chérine entre dans la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) initiée par le ministère en charge de l'Environnement et plus précisément dans le cadre de l'action 35 du plan Biodiversité visant à créer et étendre 20 Réserves naturelles nationales d'ici 2022.

L'étang des Fougères est situé sur la commune de Lingé (36220), parcelle cadastrale ZD n° 45, le long de la route départementale D 43.

Cet étang se situe à proximité de l'entité « Purais / la Touche » sur la commune de Lingé.

Il se situe en amont de l'étang Purais, dont il contribue pour une part déterminante au bon remplissage.

La surface totale de l'extension est de 23 ha 93 a 70 ca.

Le site est composée d'un étang (16 ha 23 a 15 ca), dont la création remonte au plus tard au XVIème siècle, exploité jusqu'alors pour la pisciculture et la chasse (plus récemment), entouré d'anciennes prairies (7 ha 70 a 55 ca), non utilisées ces dernières années et donc gagnées par la friche et de jeunes boisements (dénommées sur le cadastre « terres »).

A l'opposé, le site est entouré, sur toute sa partie ouest, de prairies d'élevage exploitées.

- Les habitats

Hormis les habitats d'intérêt communautaire, il est à noter sur ce site quelques groupements déterminants en région Centre-Val de Loire, que l'on peut qualifier aussi de remarquables.

Il s'agit entre autres de :

- ➔ Communautés de roselières dominées par le Roseau commun (*Phragmites australis*) ou la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*).

Les roselières rencontrées ici sont assez peu étendues mais leur restauration en cours permettra quasiment d'en doubler la surface.

Elles couvriront alors presque 5 hectares et deviendront ainsi plus attractives et accueillantes pour les oiseaux, qui représentent leur principal intérêt patrimonial.

- ➔ quelques Peuplements de joncs ou de grandes laïches, non caractérisés et de faible valeur floristique, pouvant abriter des espèces animales précieuses (insectes, araignées, batraciens...).

Ces habitats sont tous d'importance européenne. Ils sont présents sur la Réserve mais dans des déclinaisons éventuellement différentes.

Quatre d'entre eux font partie des habitats de plus haute valeur patrimoniale pour la Réserve et en renforceront la représentativité :

- les gazons amphibies, qu'ils soient annuels ou vivaces,
- les communautés aquatiques de grands potamots,
- les colonies d'utriculaires.

Avis du commissaire enquêteur

Les habitats remarquables présents sur le site des Fougères sont typiques des pièces d'eau de Brenne, qui sont bien représentés sur la Réserve mais qui restent pour la plupart originaux et rares à l'échelle nationale.

L'intérêt principal de l'extension "étang des Fougères" réside dans l'expression de l'habitat d'intérêt européen, présent dans un bon état de conservation et sur une surface non négligeable.

La flore

Quelques espèces végétales remarquables sont présentes sur le site de l'étang des Fougères.

Une des espèces, la Renoncule divariquée, constituerait une nouvelle espèce pour la Réserve.

Sa présence reste cependant à certifier.

Huit autres espèces constituent un grand enjeu de conservation pour la Réserve, notamment la Patience des marais, la Scille d'automne et le Samole de Valerand, qui sont en général en faible effectif sur la Réserve.

Ainsi, une douzaine des taxons remarquables présentent, sur ce site, un intérêt majeur dans le contexte de la Réserve.

En matière de flore, la réhabilitation de l'étang des Fougères devrait très probablement permettre la réinstallation de la Caldésie à feuilles de Parnassie, espèce protégée au niveau national et dont la Brenne héberge l'essentiel des populations de métropole.

De même, le pâturage des abords de l'étang permettra de favoriser la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse dont les populations de Brenne sont assez fragiles.

Le potentiel du site de l'étang des Fougères est très important et sa restauration progressive permettra sans aucun doute d'ajouter à la liste actuelle des espèces d'autres taxons tout aussi prioritaires.

Avis du commissaire enquêteur

L'intégration de ce site à la Réserve permettrait donc de renforcer la présence et les effectifs des espèces prioritaires et favoriserait ainsi leur préservation.

La faune

Les odonates :

Le site des Fougères possède donc un potentiel important d'accueil pour les différentes espèces d'odonates.

Sa configuration est favorable à l'installation de nouvelles espèces et d'espèces menacées.

Les orthoptères :

31 espèces ont été inventoriées sur le site des Fougères. C'est près de la moitié des espèces de la région Centre-Val de Loire et plus de la moitié de celle de l'Indre.

Ce chiffre élevé témoigne de la grande diversité d'habitats et de leur structure végétale, favorables à de nombreuses espèces.

Parmi elles, 8 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle, l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) a été chargé par l'association Chérine de réaliser l'étude des peuplements d'Orthoptères.

La zone d'étude a notamment concerné le projet d'extension du site des Fougères.

Un protocole d'échantillonnage standardisé sur les milieux les plus représentatifs a été mis en place, permettant d'effectuer des analyses portant sur la composition des peuplements d'Orthoptères menacés sur la liste rouge nationale des orthoptères menacés de France.

Ainsi, trois espèces présentent un enjeu fort à très fort.

Il s'agit du Criquet tricolore, du Conocéphale des Roseaux et du Criquet des Roseaux.

La présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est avérée sur l'étang des Fougères.

Cette tortue emblématique de la Brenne est protégée en France et au niveau européen, et classée « Quasi menacée » dans la liste rouge régionale.

L'aspect général de l'étang (grande roselière, végétation riveraine notamment en queue) s'avère a priori très favorable à l'espèce.

Le renforcement des surfaces de roselières à proximité du plan d'eau devrait par ailleurs être bénéfique à l'Aeshne isocèle (*Aeshna isocèles*), espèce classée « Quasi menacée » à l'échelle régionale.

L'Agrion nain (*Ischnura pumilio*), espèce pionnière des plans d'eau récents et peu envahis par la végétation devrait aussi bénéficier des travaux de réhabilitation.

Enfin, les travaux d'entretien et de restauration de l'étang des Fougères permettront entre autres d'améliorer ses potentialités d'accueil pour les espèces d'oiseaux les plus vulnérables ou les plus emblématiques.

Sa gestion prévue (plantation de nénuphars, mise en assec régulière, extension des surfaces de roselières) devrait favoriser la présence du Grèbe à cou noir, de la Guifette moustac, de la Mouette rieuse, du Fuligule Milouin, du Butor étoilé, voire des différentes espèces de Marouettes particulièrement en déclin sur le territoire national

Les travaux effectués sur l'étang des Fougères permettront la restauration de l'habitat Communautés de roselières dominées par *Phragmites australis* ou *Phalaris arundinacea* et devrait quasiment doubler leur surface.

Elles deviendront alors plus attractives et accueillantes pour les oiseaux, qui représentent leur principal intérêt patrimonial.

Avis du commissaire enquêteur

Le site possède donc un potentiel important d'accueil pour les différentes espèces d'odonates.

Sa configuration est favorable à l'installation de nouvelles espèces et d'espèces menacées.

Tourisme

Une des grandes missions des Réserves Naturelles est de permettre à leurs visiteurs de mieux comprendre une nature qui leur est méconnue, mais aussi de faire connaître les compétences et les connaissances acquises en matière de gestion, de suivis scientifiques, de programmes de recherche etc.....

La grande diversité de ces visiteurs (touristes, amateurs de nature, photographes, naturalistes etc...) multiplie d'autant les approches indispensables pour faire passer le message de la nécessité de préservation des habitats et des espèces.

Avis du commissaire enquêteur

La volonté de développer le tourisme de nature est au cœur de la politique du département de l'Indre.

La réserve est déjà visitée par de nombreux naturalistes, des associations et des particuliers soucieux de la protection de la nature dans les zones humides.

Son extension et la construction de nouveaux observatoires ne peut qu'augmenter son intérêt pédagogique et touristique entraînant ainsi des retombées économiques.

2 - DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

La décision du Président du Tribunal Administratif de LIMOGES en date du 26 mai 2021 a désigné Madame Claudine MOREAU en qualité de commissaire enquêteur chargé d'instruire cette enquête publique.

Cette décision est reprise dans l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2021 (article 2), prescrivant les modalités et la nature de l'enquête publique.

L'enquête s'est déroulée du mardi 5 octobre 2021 au mardi 19 octobre 2021 inclus et a eu pour siège la mairie de St Michel en Brenne.

L'accès au dossier et registre d'enquête a été possible aux dates et heures d'ouvertures des mairies de St Michel en Brenne et Lingé durant cette période.

Le dossier était consultable sur le site internet de la Préfecture et sur un site dédié dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre.

Avis du commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête publique est explicite et conforme à la réglementation.

Il est réputé complet par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre qui en ont assuré l'instruction.

3 – DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Avant et pendant l'enquête publique, J'ai vérifié les différents affichages sur site et en mairie.

Je me suis tenue à la disposition du public, dans les créneaux suivants :

- jeudi 7 octobre 2021 de 9h à 12h en mairie de St Michel en Brenne (36) ;
- mardi 12 octobre 2021 de 14h à 17h en mairie de Lingé (36).

L'enquête a été clôturée le mardi 19 octobre 2021 à 17h.

J'ai récupéré et signé les registres d'enquête le mercredi 21 octobre 2021.

Le présent projet a recueilli 27 observations dont 5 observations sont défavorables au projet.

Avis du commissaire enquêteur

Les conditions de déroulement de l'enquête et l'information du public, n'appellent pas d'observations particulières de ma part.

Par ailleurs, toutes les formalités de publicité ont bien été respectées.

J'ai bien noté que la grande majorité des observations étaient favorables au projet d'extension.

4 - CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La politique conduite depuis 35 ans par la Réserve, restauration et entretien des milieux naturels, régulation d'espèces à problèmes, accueil et sensibilisation du public, dialogue avec les propriétaires et les exploitants locaux témoigne de la plus-value apportée par le classement en réserve naturelle.

Couvrant aujourd'hui un territoire de 370 hectares, la Réserve Naturelle Nationale de Chérine verra sa superficie atteindre 393 hectares.

Globalement, le projet d'extension de la Réserve naturelle nationale de Chérine présente de nombreux arguments qui plaident en sa faveur.

A l'heure où la sauvegarde de la biodiversité est une priorité internationale, intégrer l'étang des Fougères au périmètre de la Réserve naturelle de Chérine représente une opportunité d'y contribuer plus fortement encore.

L'étang des Fougères possède un patrimoine biologique conséquent au regard de sa superficie.

Sa position en tête de bassin amont d'un étang déjà intégré au périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine (étang de Purais) permet d'assurer une certaine continuité écologique et une cohérence de gestion du patrimoine naturel exceptionnel que ces sites abritent.

L'acquisition de cet étang permet de pérenniser la gestion hydraulique traditionnelle, qui veut que la pêche de l'étang des Fougères n'intervienne qu'après celle de Purais, dans le respect des us et coutumes de la Brenne.

Les aménagements en faveur du public (sentiers, observatoires) contribuent au succès du site en tant que lieu de visite incontournable de la Réserve naturelle Nationale de Chérine.

Avis du commissaire enquêteur

L'extension de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine couvrirait au total 393 hectares. Elle présenterait un double intérêt.

D'une part, renforcer la cohérence écologique du site et le rôle fonctionnel de la réserve pour l'avifaune migratrice en augmentant la surface totale protégée et d'autre part, par un nouveau décret, améliorer et actualiser la lisibilité de la réglementation et de la gestion.

Pour toutes ces raisons, je considère donc que l'étang des Fougères présente une haute valeur écologique et joue un rôle fondamental dans le fonctionnement écologique de la Réserve naturelle Nationale.

Son classement en Réserve Naturelle constitue un outil de protection à long terme d'espaces ou d'espèces rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France.

Il bénéficiera aux deux communes concernées qui sont Saint-Michel-en-Brenne et Lingé, mais aussi au Parc naturel régional de la Brenne .

Plus concrètement, il ouvre des pistes de valorisation économique et culturelle remarquables pour le territoire dans lequel s'inscrit la Réserve.

Ce projet d'extension offre l'opportunité de poursuivre dans cette voie, dans le souci du développement local et de l'intérêt général.

Cependant, les contraintes liées à la localisation de l'étang des Fougères (possibilités d'accès limitées, proximité d'une route départementale passante, agriculteur jouxtant la propriété) nécessitent d'étudier plus en détail le projet d'accueil du public.

Enfin, dans une région comme la Brenne, où le territoire n'offre que très peu de leviers économiques, les atouts qu'offre la découverte du patrimoine naturel de la Réserve, ne doivent pas être mésestimés.

En conséquence de ce qui précède,

**j'émet un AVIS FAVORABLE
au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine.**

En application des dispositions de l'article R-123-19 du code de l'environnement et de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2021 prescrivant l'enquête publique, ces conclusions sont transmises à la Direction Départementale des Territoires de l'Indre, Service évaluation des incidences et gestion espaces et espèces protégées.

Une copie est adressée simultanément à Mme la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Limoges (87).

le 18 novembre 2021

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Moreau', with a large, sweeping horizontal stroke above it.

Claudine MOREAU